

**AFFICHAGE OBLIGATOIRE Arrêté du 17 03 2015**  
**BÉNÉFICIEZ D'UN CRÉDIT D'IMPOT SERVICE À LA PERSONNE**

**Liste des travaux :**

- Les travaux d'entretien courant des jardins et potager de particuliers.
- La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle.
- La taille des haies et des arbres (à l'exclusion, des travaux agricoles ou forestiers tel que définis à l'article L.722-3 du code rural).
- Le débroussaillage.
- L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage.
- Le déneigement des abords immédiat du domicile.
- La tonte de pelouse.
- L'entretien des massifs et des balcons.
- La scarification.
- Le bêchage, binage et griffage.
- Le désherbage manuel.
- Le ramassage des feuilles.
- Le petit arrachage manuel.
- L'évacuation ou broyage des végétaux.
- La taille des haies, fruitiers, rosiers et plantes grimpantes.
- La taille d'arbres et arbustes hors élagage.
- Nettoyage de bassins.

**LISTE DES TRAVAUX EXCLUS**

- ✓ Les actes commerciaux tels que la vente de plantes, de graines ou de matériel.
- ✓ Les engrais et produits phytosanitaires.
- ✓ La conception et la réalisation de parcs paysagers.
- ✓ Les travaux de terrassement.
- ✓ Les dessouchements.
- ✓ Elagage

**DEVIS GRATUITS ET OBLIGATOIRE À PARTIR DE 100 EUROS PAR MOIS**

En dessous de 100€ TTC par mois à la demande du client/- Établissement de la facture gratuite.

**TARIF PRESTATION HORAIRE HT - TVA20% - TTC**

*L'entretien du jardin entre dans le cadre du service à la personne, ci-dessus, la liste des prestations faisant l'objet de l'avantage fiscal de 50% à la hauteur de 5000€ TTC des dépenses/an et par foyer fiscal, soit un maximum de 2500€/an (selon le décret 2013-524 du 19 juin 2013).*

*Les prestations fournis par Coopjardinage se font en mode « prestataire » se situent strictement dans le champ des « petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage », définis par l'instruction, DGCIS N° 1-2012 du 26 avril 2012.*

*Le sociétaire remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande. Coopjardinage- SARL coopérative artisanale à capital variable 54 rue de Bois Bernard 62580 Arleux en Gohelle.*